

## SÉANCE DU 10 JUILLET 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 10 juillet 2024 à 19 h 20, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

CARON, Guy	maire	Rimouski
SAVOIE, Robert	maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
VIEL, Claude	maire	Saint-Eugène-de-Ladrière

Était absente :

THÉRIAULT, Julie	mairesse	Saint-Marcellin
------------------	----------	-----------------

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 19 h 20.

### CA24-051 / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Claude Viel et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture.

### CA24-052 / APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité administratif du 12 juin 2024 et des séances extraordinaires des 5 et 19 juin 2024, avec dispense de lecture.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### CA24-053 / AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette accepte les comptes dont la liste est annexée au présent procès-verbal, et autorise le directeur général et greffier-trésorier à les payer.

Total des comptes :	258 369,74 \$
Total des dépenses préautorisées :	347 737,74 \$

<b><u>GRAND TOTAL :</u></b>	<b><u>606 107,48 \$</u></b>
-----------------------------	-----------------------------

### CA24-054 / EMBAUCHE D'UN AMÉNAGISTE PERMANENT À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT la signature de la Convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette Convention permet l'embauche d'une ressource en aménagement pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise à jour du schéma d'aménagement et de développement révisé afin de tenir compte des nouvelles OGAT;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché à l'interne, puis à l'externe tel que prévu à la convention collective;

Il est proposé par Claude Viel et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette autorise l'embauche de Paul Gingras à titre d'aménagiste permanent à temps partiel (32 heures par semaine).

## **AUTRES**

### **CA24-055 / NON-RÉMUNÉRATION DE LA SÉANCE**

Il est proposé Robert Savoie et résolu à l'unanimité que la présente séance ne soit pas rémunérée.

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 22.

---

FRANCIS ST-PIERRE  
Préfet

---

JEAN-MAXIME DUBÉ  
Dir. gén. et greff.-trés.